

CONDITIONS et TERMES DU CONTRAT

AVENTURE LOCATION 4X4 S.L. est le propriétaire de la marque Adventure Rent et le propriétaire et/ou le dépositaire des véhicules utilisés pour être loués selon les conditions de location ci-dessous.

Conditions implicites de la location.

Les conditions implicites de la location s'appliqueront à la personne qui signe le contrat de location et qui fournit à titre de garantie du véhicule la carte de crédit correspondante dont elle est titulaire. La personne qui loue le véhicule assumera tous les coûts associés au contrat de location qui s'inscrit, qu'il apparaisse comme le conducteur du véhicule loué ainsi que tout conducteur expressément indiqué dans le contrat de location et, par conséquent, autorisé à conduire le véhicule.

Toutes les personnes identifiées dans le bail sont conjointement et solidairement responsables de tout montant dû en vertu du contrat.

Dans le cas où la réservation a été faite et prépayée par un tiers, autre que le locataire, compris comme tel à la personne qui signe le contrat de location et détient la carte de crédit fournie en garantie, et ledit tiers rejettera Adventure Rent peut Facturer le locataire (et solidairement aux conducteurs autorisés inclus dans le contrat de location), le paiement de ce montant.

Louer et conduire une voiture d'Adventure Rent.

Toute personne physique peut louer un de nos véhicules.

À condition que vous soyez légalement en mesure de conclure un contrat avec Adventure Rent et que vous êtes prêt à accepter la responsabilité du véhicule pendant la période de location. Aussi, que vous avez les moyens de paiement acceptés par la société locale Adventure Rent, soit les cartes de crédit VISA ou MasterCard, pour payer le loyer du Véhicule et les coûts associés. Vous devrez fournir des documents d'identité valides et en vigueur et incluant un document d'identité européen ou un passeport pour Non-CEE. Aussi un permis de conduire valide. Tous les documents doivent être originaux, aucune copie n'est acceptée.

Seul le(s) conducteur(s) autorisé(s) du véhicule a/ont le droit de conduire et satisfaire les exigences suivantes:

- qu'ils soient expressément mentionnés et entièrement identifiés dans le contrat de location.
- Fournir un permis de conduire valide et un document d'identité valide (document d'identité ou passeport).
- Avoir un permis de conduire valide avec un minimum de 3 ans d'expérience dans l'année et avoir plus de 25 ans.

Explicitement, ne sont pas autorisées à conduire le véhicule les personnes qui ne sont pas expressément mentionnées et identifiées dans le contrat de location.

Si la personne qui loue le véhicule permet à une personne non autorisée à conduire le véhicule, ceci sera considéré comme une violation des termes et conditions du contrat et elle sera responsable des conséquences qui peuvent résulter de ce fait, y compris la possibilité de répondre face à Adventure Rent ; ni le signataire du contrat de location, ni le conducteur non autorisé, ne seront couverts par une protection d'assurance offerte par Adventure Rent.

Dans ce cas, le conducteur ne sera pas couvert par la police d'assurance ou protection offerte par Adventure Rent, à l'exception de l'assurance automobile obligatoire, mais la responsabilité applicable dans tous les cas.

Portée géographique de l'utilisation du véhicule

Vous pouvez conduire le véhicule dans les pays ou territoires suivants: l'Espagne continentale, le territoire de Gibraltar et le Portugal; sauf les véhicules tout terrain qui ne sont pas autorisés en dehors de l'Espagne continentale et au Portugal.

Veuillez noter que vous avez l'obligation de vous conformer aux règles de la circulation du code de la route du pays dans lequel le véhicule loué est en usage.

Utilisation du véhicule loué

Vous avez loué une berline, une camionnette ou un 4x4 et vous devez conduire le véhicule selon son usage ordinaire de la manière suivante:

- Les voitures particulières sont destinées au transport d'un nombre variable de personnes (selon la capacité autorisée du véhicule) à des fins non professionnelles ou commerciales.
- les camionnettes et les véhicules 4x4 peuvent être utilisés pour le transport de personnes à limitée au nombre autorisée selon la carte grise du véhicule, ainsi que des marchandises jusqu'à la limite de poids sur le permis de véhicule et / ou carte grise du véhicule.

En aucun cas, Adventure Rent couvre les objets transportés dans le véhicule et décline toute responsabilité pour ces propriétés ou des objets laissés dans le véhicule par Oubliés. De plus, Adventure Rent n'est pas responsable de toute perte ou dommages qui peuvent être impliqués dans l'exécution de cette location.

L'engagement explicite de la personne qui loue une aventure Rent de voiture:

Lors de la location d'un véhicule Rent Adventure, le conducteur inscrit sur le contrat enregistré et / ou tout conducteur autorisé doit remplir les obligations suivantes:

- Vous devez retourner le véhicule et ses clés, accessoires et papiers de la voiture à la station d'Adventure Rent mentionnée dans le contrat de location, à la date et à l'heure spécifiées dans le contrat (il y a une période de grâce de 30 minutes). Si le retour du véhicule comme mentionné ci-dessus ne se produit pas, Adventure Rent peut prendre toutes les mesures nécessaires envers le loueur.
- Ni vous ni aucun conducteur autorisé peut conduire le véhicule en dehors du périmètre défini l'utilisation (Espagne, Portugal et Gibraltar).

- Vous et / ou le conducteur doit conduire le véhicule sensiblement et conformément à toutes les lois et règlements en vigueur et le trafic devez vous assurer que vous et / ou le conducteur que vous connaissez toutes les règles de conduite locale.
- En cas d'avoir à bord du véhicule des personnes de hauteur égale ou inférieure à 135 centimètres, vous devez informer Adventure Rent afin que ce dernier livrera (coût en sus), sans ancrage au véhicule, un dispositif de retenue obligatoire approuvé conformément au poids et la taille de l'enfant qui va l'utiliser, ainsi que des instructions détaillées par le fabricant pour le placement correct de la chaise et l'enfant ou d'une personne à l'utiliser. Adventure Rent en aucun cas être tenu d'effectuer l'installation ou mise en place dudit dispositif de rétention obligatoire
- Dans tous les cas Adventure Rent est exempt de toute responsabilité éventuelle pour les dommages corporels ou des dommages matériels découlant d'une violation de votre part de la communication précitée et ni pour la non-utilisation du dispositif de la rétention obligatoire ou une mauvaise installation et tout défaut de fabrication possible dudit dispositif obligatoire.
- Vous devez vous assurer que tous les bagages ou marchandises transportées dans le véhicule sont en sécurité afin qu'ils ne puissent pas causer des dommages au véhicule ou causer des risques pour les passagers. Tous les passagers doivent utiliser la ceinture de sécurité.
- Vous et / ou le conducteur doivent garder le véhicule avec le plus grand soin, avec diligence et responsabilité; et en tout cas veiller à ce qu'il soit fermé et protégé par des dispositifs anti-vol une fois stationné ou laissé sans surveillance.
- Vous et tout conducteur autorisé accepte de ne jamais conduire le véhicule ou le laisser être utilisé sous l'influence de l'alcool, les drogues hallucinogènes, les narcotiques, les barbituriques, d'autres substances illégales ou de toute autre substance (légale ou illégale) ce qui pourrait nuire à leur propre capacité de conduire.
- Vous et / ou le conducteur doivent faire le plein du véhicule avec le type de carburant correspondant aux spécifications du véhicule. Si un carburant non convenable a été utiliser pour et vous ne pouvez démontrer que l'erreur est imputable à un tiers (pompiste), vous serez responsable des frais engagés dans le transfert du véhicule et de réparation des dommages causés

Ni vous, ni le conducteur pouvez utiliser le véhicule ou permettre au véhicule d'être utilisé pour:

- sous-louer, hypothéquer, vendre ou autrement offrir en garantie à la fois le véhicule ou une partie de celui-ci, comme le contrat de location, les clés, les papiers, du matériel, des outils et / ou de ses accessoires, ou ses pièces sous quelque forme que se soit.
- transporter des passagers en vue de faire un profit, sans une autorisation de Adventure Rent.
- transporter un plus grand nombre de personnes que la limite indiquée sur la carte grise ou dans le certificat d'enregistrement du véhicule ou la carte de contrôle technique du véhicule.
- transporter des marchandises inflammables, des produits dangereux, toxiques, nocifs et/ou radioactifs ni violer les lois existantes.
- Le transport de marchandises dont le poids, la quantité et/ou le volume est supérieur à celui autorisé la feuille d'inspection technique et la Carte grise.
- participer à des course, du hors route ni hors piste, de faire des tests de fiabilité ou de la résistance des matériaux, des tests de vitesse ou la participation à des rassemblements, des concours ou des tests, indépendamment de leur emplacement, officiels ou non.
- Le transport des animaux vivants (sauf les animaux de compagnie, sous réserve de l'autorisation expresse d'Adventure Rent)

- pousser ou de remorquer un autre véhicule ou de la remorque (sauf lorsque la location du véhicule et est muni d'un accouplement de crochet, avec une charge maximale de 750 kg)
- la conduite sur les pistes non goudronnées ou inadaptées aux véhicules à moteur ou les risques pour les pneus ou le dessous du véhicule sont évidents, ou le véhicule lui-même, comme les plages, les routes inappropriées, les routes forestières, les montagnes, les routes, etc., qui ne sont pas autorisés, sauf autorisation expresse par écrit d'Adventure Rent.
- avoir commis intentionnellement des crimes.
- Le transport à bord d'un bateau, train, camion ou avion à moins qu'Adventure Rent a donné l'autorisation expresse.
- Pendant le loyer, vous et / ou le conducteur devez prendre toutes les mesures de protection nécessaires pour maintenir le véhicule dans les mêmes conditions qu'il était au moment de la collecte. En particulier, le signataire du contrat et les co-responsables, avez l'obligation d'effectuer inspections sur l'état du véhicule, telles que le niveau d'huile et de l'eau, la pression des pneus.
- vous pouvez être considéré comme responsable par Adventure Rent de toutes les conséquences dommageables résultant de la violation des obligations ci-dessus. Notez que la violation de ces obligations peut limiter leur droit à une indemnisation en cas de litige. Dans ce cas, Adventure Rent se réserve le droit d'exiger le retour immédiat du véhicule.

Assistance routière.

L'exclusion de l'Assistance pourrait se donner si le motif de celle-ci est dû

- Erreur, négligence ou mauvaise utilisation du véhicule par le locataire.
- La perte des clés, la casse ou déposer à l'intérieur du véhicule fermé.
- Le manque de carburant ou de ravitaillement insuffisant.
- Véhicule utilisé dans des lieux ou des routes inadaptées pour la conduite pistes non autorisées au trafic.
- Mauvais positionnement des accessoires du véhicule par le locataire.
- La batterie est déchargée.

En cas de panne ou d'accident ou de vol.

Une situation qui vous empêche de poursuivre votre voyage vous oblige a maintenir le véhicule à l'arrêt pour ne pas provoquer un dysfonctionnement, vous permet d'avoir a accès à un service d'assistance routière, inclus dans le prix de votre location. Si vous souhaitez utiliser ce service, vous devez appeler le numéro sans frais indiqué ci-dessous. (900)

En cas d'accident, vous devez nous en informer dans les 24 heures à partir du moment de la circulation correspondante collision ou un accident a eu lieu et en tout état de cause avant la fin de votre période de location. Dans notre téléphone de bureau. Il va aussi nous donner une partie d'accident dûment rempli et tout autre document qu'il juge utile pour nous de compléter sa déclaration.

Si le véhicule est volé, vous devez signaler les faits rapportés à notre bureau en soumettant l'original de la plainte dans les 24 heures de la déclaration, sauf cas de force majeure, et en tout cas avant la fin de la période de location convenue, avec les clés d'origine à la location de voitures, ouvrent droit à Adventure Rent d'une résolution complète du contrat et de réclamer le retour immédiat du véhicule. Adventure Rent, dans ce cas, peut faire obligation échues et exiger le paiement immédiat de la totalité de la dette qui est en suspens quelles que soient les conditions de paiement convenues.



Assistance voyage: 902011000/911119543
DÉCLARATION d'accident: 902404084/918070055